

Ecole

33/4°) Location d'un immeuble à Saint-François 7e km pour l'installation de deux classes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La Direction de l'Ecole mixte de Saint-François 7e km ne demande d'envisager la location d'un immeuble à Saint-François pour permettre le fonctionnement normal de deux classes nouvelles qui, actuellement, travaillent à mi-temps.

Deux propositions de location m'ont été faites :

- L'une émane de M. NOANEAU Maurice qui possède une maison susceptible d'être aménagée en salles de classes. L'intéressé demande pour prix de location mensuel 45 000 Frs CFA.

- La seconde propositions nous vient de Mme LECLERC qui céderait à la Commune une villa de dix pièces au prix de 60 000 Frs CFA.

Sous réserve de l'évaluation du Service des Domaines qui déterminera exactement la valeur locative de l'immeuble en cause et qui sera proposée par la suite à l'intéressés, je pense que cette proposition peut être retenue, compte tenu de ce que ce local, de par sa superficie, permettra outre l'installation des deux classes prévues, mais également le transfert provisoire des bureaux de la Mairie de Saint-François lors de sa construction. De plus, cette construction se trouve sur un terrain dont la Commune envisage l'acquisition.

Je vous demande de m'autoriser à louer la villa de Mme LECLERC

sous réserve de l'évaluation qui en sera faite par le Service des Domaines.

Les crédits sont prévus au chapitre 932, article 630 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.